



# Bulletin Municipal d'Information AMPUS



**Avril 2012 — n° 13**

Chers administrés,

Comme d'habitude l'arrivée du printemps est synonyme de préparation du budget communal et de son vote par le Conseil Municipal. Les directives données par le conseil municipal à l'adjoint aux finances, M. Hugues MARTIN, pour l'élaboration de ce budget 2012 sont les suivantes :

- Pas d'emprunt.
- Pas d'augmentation des taxes locales.
- Maintien des coûts de fonctionnement.

En fonction de ces impératifs nous pouvons dégager 218 000 € pour les investissements sur le budget communal et 144 300 € pour les investissements sur le budget eau et assainissement.

Les plus gros investissements portent sur la réfection de l'allée des mûriers, l'extension de l'aire de jeux pour enfants, le remplacement des fenêtres de l'école, de la mairie, de la salle du yoga et du local des festivités. L'extension du columbarium est aussi à l'ordre du jour.

Divers aménagements paysagers, plantation d'arbres, création de murets en pierres et de murs de soutènement sont aussi prévus au tennis et sur l'ensemble de la commune.

Sur le budget eau et assainissement il est prévu l'extension du réseau d'eaux usées au bas Lentier afin de raccorder quelques habitants et la zone NA à la nouvelle station d'épuration.

Vous pouvez consulter le détail des investissements sur le site web de la commune à la rubrique « délibérations ».

D'autre part, en janvier 2001 puis en mai 2006 la commune a acquis les terrains situés de part et d'autre du chemin « descente du boulodrome » qui relie la RD 49, quartier St Roch, au deuxième boulodrome du Boulevard Clémenceau. La maîtrise foncière de ces terrains doit permettre l'élargissement de ce chemin afin de créer une voie qui, passant à hauteur du 2<sup>ème</sup> boulodrome, rejoindra la voie Ste Anne à hauteur du restaurant « Le Noëlis ». La création d'une telle voie permettra un aménagement urbain de qualité de la zone : Bd Clémenceau-Boulodrome-voie Ste Anne. Pour l'instant on n'en est pas encore là. Le Conseil Général mène des études techniques et environnementales pour la création de cette voie. Dès que l'étude de faisabilité sera terminée nous vous la présenterons afin de recueillir votre avis et vos observations.

Enfin, le programme des festivités estivales ci-joint nous laisse penser que les Ampusiens ne s'ennuieront encore pas cette année. Entre autres, n'oubliez surtout pas de participer (\*) à la balade gourmande qui se déroulera le samedi 30 juin 2012 !

Je vous dis à bientôt en espérant vous rencontrer lors des réunions de quartiers qui se dérouleront selon le programme ci-après.

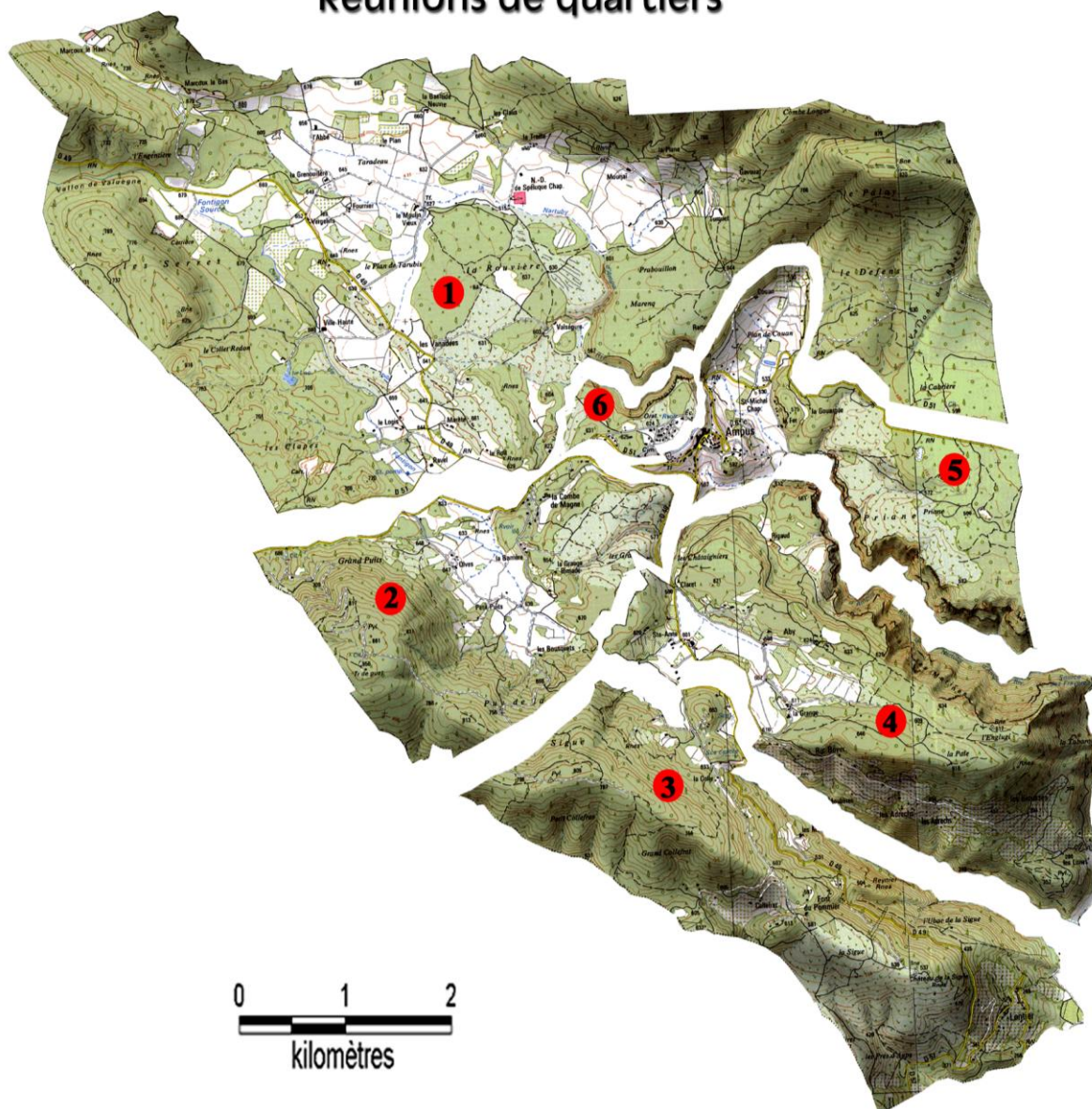
Avec mon entier dévouement.  
Le Maire : Patrick VIGNAL

(\*) Nous avons besoin de nouveaux cordons bleus. Pour tous renseignements et inscriptions : Mme Gisèle BORIO, association les Darnaguettes - tel : 04 94 70 96 59.

# REUNIONS DE QUARTIERS

Comme les années précédentes, des réunions « Mairie-Administrés » sont organisées par quartiers selon la carte et le planning ci-dessous.

## Réunions de quartiers



SECTEURS	QUARTIERS	DATES	LIEU
1	Le Plan, de Marcoux à Turquet	Mardi 22 mai à 18h00	Salle du conseil municipal
2	La Combe de Magne, Grange Rimade et Olves		
3	Collefrat, la Sigüe et Lentier	Mercredi 23 mai à 18h00	
4	Du Claret, Plan d'Aby, la Grange, les Adrechs jusqu'aux Lones		
5	Ampus le village, Couan, le Fer et Prannes	Jeudi 24 mai à 18h00	
6	Avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, la Glione et le Nord de la RD 51		

## HISTOIRE DE NEIGE

Il semble utile de préciser aux administrés les mesures de déneigement prises par la municipalité lors de fortes chutes de neige.

### 1 - les moyens communaux :

- 6 employés communaux au maximum.
- Un tracteur avec une lame.
- Un Land rover 4X4 avec un épandeur de sel.

### 2- Les moyens à réquisitionner (si disponibles) :

- L'entreprise PIANETTI d'Ampus.
- L'entreprise STRAMBIO de Draguignan.
- L'entreprise LAMANNA d'Ampus.



### 3- Quelles sont les priorités :

La commune a la charge de dégager les chemins communaux.

Pour ce faire les ordres de priorité sont les suivants :

- Avenue Paul Emile Victor - accès à l'école et au cabinet médical.
- Village.
- Chemin des Cantalus (Si l'exposition au danger est acceptable pour le conducteur du tracteur).
- Puis tous les chemins communaux. L'objectif est qu'à la fin de la première journée de déneigement l'ensemble des chemins communaux puissent être accessibles.
- Lors de la deuxième journée si besoin, les chemins ruraux sont déneigés.
- Enfin, les accès des particuliers les plus fragiles (personnes âgées, personnes malades isolées) sont dégagés.
- Le déneigement des accès privés est du ressort des particuliers. La commune n'a pas vocation à s'occuper des chemins privés. Cependant, et bien évidemment, en cas d'évènement climatique majeur, les problèmes graves d'accessibilité des personnes privées portés à notre connaissance sont pris en compte et traités en fonction des disponibilités de nos moyens.

Selon l'épaisseur de la couche de neige, la durée de l'épisode climatique, les pannes éventuelles des matériels, la disponibilité des agents de voirie et la possibilité de ravitaillement en sel, l'avancement des travaux de déneigement peut s'étaler dans le temps.

Sachez que la commune met tout en œuvre, avec ses moyens, pour libérer les voies communales afin de restaurer le plus rapidement possible votre liberté de déplacement.

Je tiens à vivement remercier Monsieur Raymond BORIO, adjoint chargé de la sécurité et de la gestion des évènements climatiques exceptionnels, pour sa disponibilité et pour l'attention bienveillante qu'il a porté à toutes les demandes diverses et variées des Ampusiens lors des importantes chutes de neige sur la commune le 31 janvier 2012.

Je remercie aussi l'équipe de voirie avec à sa tête Monsieur Armand MICHEL, pour le travail accompli durant cet épisode neigeux.

## OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE : NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril les horaires d'ouverture de la médiathèque sont les suivants :

- Mardi et Mercredi : de 16 h 00 à 18 h 00
- Samedi : de 9 h 30 à 11 h 30





## ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE

2012 est une année importante pour notre pays et notre démocratie avec les élections du Président de la République et des Députés. Votons massivement, pour ceux qui représentent le mieux nos convictions. Un faible taux d'abstention sera un signal fort envoyé à nos élus, témoignant de notre volonté à changer le mode de fonctionnement de notre société.

Un vote massif légitimera nos représentants et leurs projets. Alors en avant pour 2012.

Le bureau de vote, installé dans la salle du Conseil de la Mairie, sera ouvert :

- Les dimanches 22 avril et 6 mai de 08h00 à 18h00 pour l'élection présidentielle.
- Les dimanches 10 juin et 17 juin de 08h00 à 18h00 pour l'élection législative.

## ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Cette cérémonie se déroulera le Mardi 8 Mai 2012 :

- 11 h 15 Rassemblement devant la Mairie
- 11 h 30 Déplacement vers le monument aux morts
- 11 h 45 Dépôt de gerbe
- 12 h 00 Vin d'honneur « chez Fanfan » offert par la municipalité

Vous êtes chaleureusement invités à participer à cette manifestation patriotique.

## CENTRE DE LOISIRS ANNEE 2012

Pour la cinquième année, la commune organise en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laiques du Var un accueil de loisirs éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 15 ans.

Le centre sera ouvert cette année dans les locaux de Montferrat.

Un transport collectif sera mis en place afin d'accompagner les enfants au centre de Montferrat. Accueil des enfants à l'école d'Ampus le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 17 h 30 à 18 h 30.

Les dates d'ouverture sont :

- du lundi 23 au vendredi 27 avril 2012 (à la condition que 15 enfants minimum soient inscrits)
- du lundi 2 juillet au vendredi 24 août 2012

Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie.

## SORTIE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Ampus organise deux sorties en autocar grand tourisme :

- le jeudi 21 juin 2012 : à Anduze « Trains à vapeur et Bambouseraie »
- le jeudi 30 août 2012 : à Aubagne « dans les pas de Pagnol »

Une participation de 35 € par personne sera demandée.

Tous les ampusiens, âgés de 60 ans et plus, intéressés par cette sortie, peuvent se renseigner et s'inscrire en Mairie auprès de Mme BONNIFAY Yvette, Adjointe déléguée au CCAS et à l'école.



## ETAT CIVIL

**Décès :**  
Louis CINI le 13 janvier 2012 à Draguignan  
Pierre HEDON le 23 janvier 2012 à Ampus  
Hubert CHODERLOS de LACLOS le 24 février 2012 à Draguignan  
Paulette CAVALLONI veuve MARTIN le 13 avril 2012 à Draguignan